

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – ANNEXE 1/2

1. **Fosse septique : la maison étant équipée d'une fosse septique**, nous vous demandons de ne rien jeter dans les WC ni les éviers ou lavabos. Des frais de remise en état de 350€ pourront être appliqués en cas de dysfonctionnement (*bouchage, etc...*). Il est interdit également d'utiliser des produits agressifs pour l'environnement ou de détergents type eau de javel dans la cuvette ou l'évier.
2. **Déchets :**
 - **Tri sélectif :** l'endroit de collecte se situe en direction du village d'Aigne à la fin du Hameau avec un conteneur à verre et à emballages. Nous vous invitons à respecter le mode de tri des déchets.
 - **Poubelle :** au même endroit vous trouverez un conteneur à poubelle fonctionnant à carte ; celle-ci vous sera remise lors de votre entrée. Cette carte doit rester dans la maison et être restituée lors de votre départ. Lors de votre départ nous vous invitons à ne pas oublier de vider les poubelles des salles de bains et des WC. *Les dimensions des sacs poubelles doivent être de 25 litres maximum.*
3. **Bruit : afin de respecter le voisinage**, nous vous demandons d'apporter une attention particulière au bruit et de respecter un niveau sonore acceptable pour vos appareils électroniques. Le calme devra impérativement être respecté entre 23h et 7h, notamment lors des baignades nocturnes.
4. **Volets : ils devront toujours rester attachés ou en clé.** A cause du vent des frais de 50€ pourront être appliqués en cas de réparation des gonds, visseries, boiseries, etc... Il en est de même pour le soleil afin de garder la fraîcheur de la maison et de se protéger des insectes.
5. **Animaux :**
 - les animaux sont les bienvenus moyennant un supplément de **50€ par animal**.
 - **par hygiène et par respect des futurs locataires, ceux-ci ne sont acceptés dans la maison qu'au rez-de-chaussée : les chambres, les étages de la maison, la piscine et ses abords leur sont interdits.**
 - **Ils sont interdits dans l'eau et autour de la piscine.** L'interdiction est formelle par hygiène, car les poils bouchent le filtre de la pompe. Si un problème est constaté lors du nettoyage de la piscine après votre départ, des frais de 450€ pour remise en état seront appliqués sous réserve de l'utilisation immédiate par les nouveaux locataires.
 - **Les animaux ne doivent pas être laissés en liberté ni même enfermés dans le gîte en l'absence de leurs maîtres** qui en sont civilement responsables. Vous pourrez toutefois les laisser dans le jardin avec de l'eau et de la nourriture, si leur abandon n'occasionne pas d'aboiement intempestif.
 - **les déjections devront être systématiquement ramassées** par hygiène et par respect envers les futurs locataires. Si un nettoyage supplémentaire par nos soins doit être effectué lors du départ, des frais seront appliqués.
6. **La maison est non-fumeur.** Il est donc interdit de fumer à l'intérieur. Des cendriers sont à disposition dans le jardin et les mégots doivent être jetés à la poubelle et non autour de la piscine, de la maison, sur la route ou sur le parking. Des mégots jetés sur le sol seront considérés comme une dégradation.
7. **Parking :** afin de laisser le passage libre et sécurisé sur la route, veuillez garer vos véhicules sur le parking à disposition. Celui-ci est commun au Domaine et au public, aussi veuillez fermer vos véhicules à clé et veiller à n'y laisser aucun objet de valeur. Le propriétaire ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol ou dégradations.
8. **Usage de la maison dit « en bon père de famille » :** arroser les fleurs en cas de besoin, jeter les déchets à la poubelle et ne rien laisser traîner dans le jardin, rentrer les coussins du salon extérieur en cas de pluie, ne pas rayer la robinetterie en la grattant (surtout l'évier de la cuisine), éviter le claquement de portes, faire un bon usage de l'eau et de l'électricité, interdire les jeux violents autour de la piscine, etc...
9. **Les livres et jeux mis à disposition ne doivent pas quitter les lieux. Il en est de même pour les éléments de décoration qui ne doivent être ni déplacés, ni emportés.**
10. **En cas d'intempéries ou d'orages**, les appareils électriques devront être débranchés (TV, lecteur dvd, chaîne hi-fi,...), et les fenêtres et les portes devront rester fermés. Merci d'utiliser les paillasons prévus à l'entrée des portes afin de limiter les dégradations prévisibles à l'intérieur.
11. **En cas d'absence, fenêtres et portes devront rester fermés.**
12. **Charges Eau-Edf : éteindre les luminaires extérieurs lors de la fin de soirée**, ainsi que toutes les lumières dans les pièces inoccupées en général. Faire un bon usage de l'eau, ne pas la gaspiller. L'électricité, l'eau et les stères de bois sont facturés (*cf Contrat de location partie 6.2*).
13. **Internet Wi-fi :** la maison disposant d'un accès Wi-Fi, l'utilisateur s'engage à ne pas utiliser ce service à des fins illicites, interdites ou illégales. Le débit est limité et parfois coupé car nous sommes en bout de ligne ; le propriétaire ne saurait être tenu pour responsable des désagréments survenus lors de votre séjour.
14. **Inserts :** pour éviter tout désagrément et toute fumée dans la maison, il est obligatoire de fermer la vitre des inserts lors de leur utilisation. Celles-ci sont fragiles, veuillez à les fermer doucement et ne pas les claquer.

Veillez également à ce qu'aucun objet ou jeu d'enfant ne soit à proximité. En fin de séjour les cendres devront être retirées.

15. **Clés :** toutes les portes du rez-de-chaussée sont équipées de serrures avec clé ; à la fin du séjour veuillez laisser sur les portes. En cas de perte ou de casse, veuillez nous prévenir au plus tôt ; le coût de remplacement pourra être facturé.
16. **Un inventaire** est à votre disposition lors de l'entrée dans les lieux. Si vous constatiez une anomalie vous pouvez nous prévenir dans les 24h.
17. **La porte coupe-feu** située au palier du 1^{er} étage est à retenir systématiquement lors de sa fermeture et doit rester fermée.
18. **Les portes doivent être fermées ou calées** systématiquement afin d'éviter leur claquement lors de courant d'air.
19. **Il est interdit de démonter les poignées ou tout autre élément du mobilier**, ainsi que de déplacer les meubles ou les objets de décoration. Ces derniers doivent de même toujours rester dans la maison.
20. **Lors de votre départ, le barbecue et les inserts devront être laissés propres, la vaisselle rangée ou le lave-vaisselle en marche, les poubelles et la déchetterie jetés.** Dans le cas contraire des frais supplémentaires de 20€ par poste seront appliqués.
21. **Draps :**
 - si vous avez pris l'option draps et/ou serviettes de toilette, ceux-ci seront à retirer des chambres et à disposer sur le canapé en partant.
 - la literie complète de la maison étant équipée de protections de qualité, nous vous demandons d'apporter une attention particulière lors du retrait de vos draps afin que ces protections restent en place et ne soient pas emportées involontairement.
 - si vous utilisez des sacs de couchage merci de prévoir une taie d'oreiller et/ou de traversin par personne.
22. **Taxe de séjour** appliquée de 0.50€ par jour et par adulte de Mai à Octobre et exigible à la sortie des lieux (tarifs 2016).
23. **Entretien :**
 - **Le ménage de fin de séjour est obligatoire.** La maison doit être rendue dans un état correct ; dans le cas contraire, c'est-à-dire si la maison ou la literie sont rendus particulièrement sales, des frais supplémentaires pourront être appliqués selon l'état. **Les éléments suivants devront être rendus propres : four, vaisselle, frigos, poubelles de la cuisine et des salles de bains, wc, inserts, barbecue.**
 - **Les produits détergents agressifs pour l'environnement sont interdits**, tel que l'eau de javel par exemple.
 - **La maison est équipée à votre arrivée avec tous les produits d'entretien nécessaires :** liquide vaisselle, pastilles lave-vaisselle, lessive, produit vitrocéramique, produit salle de bain, produit multi-usages, produit wc, lave-vitre, papier toilette, papier essuie-tout, etc... **Ceux-ci doivent être remplacés s'ils sont utilisés et sont destinés à rester impérativement sur place.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la PISCINE – ANNEXE 2/2

1. **PISCINE NON SURVEILLÉE :** les enfants doivent rester **constamment** sous la surveillance d'un adulte. La barrière ne constitue en rien un élément de sécurité infallible. Seule la vigilance d'un adulte désigné peut faire office de sécurité.
2. **Contrôle de la piscine :** des analyses seront faites par le personnel du domaine. Néanmoins si vous constatez un problème (*pompe arrêtée, couleur changeante, trouble anormal...*), vous devez nous le signaler immédiatement afin de prévenir tout usage interrompu de la piscine.
3. **La douche avec savon est obligatoire avant chaque baignade par respect de l'hygiène.**
4. **Veillez ne pas mettre de crème solaire avant la baignade** car la qualité de l'eau et des parois de la piscine sera considérablement diminuée, demandant un entretien supplémentaire.
5. **En cas de maladie contagieuse, d'état fébrile ou troublé, la baignade est strictement interdite.**
6. **Les jeux violents, la course et autres comportements dangereux sont strictement interdits autour de la piscine.**

7. **Nous apportons votre attention sur le fait de respecter un niveau sonore acceptable lors des jeux et de la baignade par respect du voisinage. Il en est de même pour les baignades nocturnes.**
8. **RAPPEL DU CONTRAT sur les animaux :**
Les animaux sont formellement interdits autour et dans la piscine, par hygiène, car les poils bouchent le filtre de la pompe. Si un problème est constaté lors du nettoyage de la piscine après votre départ, **des frais de 450€ pour remise en état seront appliqués** pour le nettoyage intégral du filtre de la pompe, sous réserve que celle-ci puisse être mise à disposition immédiatement dès l'arrivée des nouveaux locataires. Dans le cas contraire, les frais conséquents à l'interruption de l'utilisation de la piscine par les nouveaux arrivants seront imputés au Locataire sortant au prorata des heures ou jours perdus, puisqu'il sera désigné comme seul responsable de la nuisance provoquée par le non-respect du contrat et du règlement intérieur. Le Bailleur ne saurait être tenu pour responsable pour l'interruption de cette prestation qui ne relève pas de sa responsabilité.

**Nous vous remercions pour votre réservation et sommes ravis de vous accueillir dans notre grand gîte aux prestations et à la décoration harmonieuses et soignées !
Nous vous souhaitons un très bon séjour et vous invitons à vous rapprocher de nous pour toute question, conseil ou complément d'information.**

Au plaisir de vous recevoir,

Eric Mari